



Rapport annuel 2023-2024



© 2024 Commission scolaire Lester-B.-Pearson

Pour plus de renseignements, contactez :

Commission scolaire Lester-B.-Pearson

1925, avenue Brookdale,

Dorval, Québec, Canada H9P 2Y7

514.422.3000 • www.lbpsb.qc.ca



TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|----|
| Introduction..... | 2 |
| Équité, diversité, dignité et inclusion (ÉDDI) | 3 |
| Écoles et centres de la Commission scolaire Lester-B.-Pearson..... | 4 |
| Conseil des commissaires..... | 5 |
| Résumé du plan stratégique de 2023-2027 du ministère de l'Éducation du Québec..... | 6 |
| Résumé des orientations du plan d'engagement vers la réussite de la CSLPB 2023-2027 | 8 |
| Résumé du rapport annuel de 2023-2024..... | 9 |
| Orientation 1 de la CSLBP : améliorer l'efficacité en réponse aux besoins scolaires de divers apprenants..... | 10 |
| Orientation 2 de la CSLBP : accroître le leadership des équipes dans les écoles et les centres | 12 |
| Orientation 3 de la CSLBP : Prioriser la santé socioaffective à la CSLBP | 14 |
| Résumé des plans de 2024-2025..... | 16 |
| Rapport sur les plaintes et rapports sur les plaintes d'actes de violence, d'intimidation ou d'actes de violence à caractère sexuel..... | 17 |
| Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs total des heures rémunérées - avril 2023 à mars 2024 | 17 |
| États financiers | 18 |
| Rapport de l'auditeur indépendant | 22 |
| Code d'éthique et de déontologie article 175.1 de la Loi sur l'instruction publique | 24 |
| Article 25 de la Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics | 24 |
| Bureau du commissaire à l'éthique rapport de 2023-2024..... | 25 |

INTRODUCTION

Commission scolaire Lester-B.-Pearson : promouvoir l'excellence par l'innovation, le leadership et l'inclusion

Depuis plus de 25 ans, la Commission scolaire Lester-B.-Pearson (CSLBP) dispense une instruction exceptionnelle qui favorise l'innovation, qui encourage le leadership et qui soutient l'inclusion.

Le rapport annuel de 2023-2024 illustre nos réalisations et nos progrès, guidés par trois grandes orientations :

- Améliorer l'efficacité en réponse aux besoins scolaires de divers apprenants
- Rehausser le leadership des équipes-écoles et des centres
- Prioriser la santé socioaffective à la CSLBP.

Ces orientations illustrent notre engagement à autonomiser tous les élèves et à orienter nos méthodes pédagogiques afin de répondre aux divers besoins de notre communauté tout en favorisant une culture du bien-être.

Notre travail se fonde sur trois grands principes directeurs. Premièrement, nous abordons tous les projets avec une vision d'équité, de diversité, de dignité et d'inclusion et nous reconnaissons les expériences et les besoins divers de notre clientèle scolaire. En traitant les élèves avec dignité et respect, nous créons un environnement au sein duquel tous les apprenants profitent d'occasions équitables de s'épanouir. Deuxièmement, nous priorisons les données et la recherche fondées sur des preuves et nous utilisons des connaissances tirées de données pour éclairer nos décisions et améliorer nos méthodes. Notre engagement à utiliser la recherche et des résultats mesurables nous aide à raffiner nos stratégies et à nous assurer qu'elles sont efficaces et qu'elles portent fruit. Enfin, nous mettons l'accent sur la cohérence dans toute la commission scolaire en veillant à harmoniser nos objectifs à tous les niveaux. Nos écoles et nos centres peuvent ainsi travailler ensemble à atteindre des objectifs partagés, ce qui renforce la collaboration et la constance de nos méthodes pédagogiques.

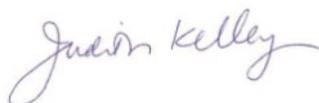
Au cours de l'année scolaire 2023-2024, la CSLBP a dispensé des services à près de 25 000 élèves répartis dans 36 écoles primaires, 11 écoles secondaires et huit centres de formation continue. Au cours de la dernière année, nous avons mis l'accent sur le soutien aux écoles et aux centres dans l'élaboration de leurs projets pédagogiques et l'établissement de critères de référence pour notre *Plan d'engagement vers la réussite*. Cet effort a été essentiel pour fixer des objectifs clairs et évaluer les progrès afin que les projets des écoles et des centres concordent avec nos objectifs généraux, tout en répondant aux besoins des apprenants et en préparant les élèves à devenir des membres actifs de la société québécoise. Nous avons également instauré des méthodes d'enseignement personnalisées et novatrices qui offrent à tous les élèves la possibilité de réussir. Nos programmes d'éducation bilingue en anglais et en français favorisent la maîtrise de la langue et la compréhension culturelle et préparent les élèves à la vie dans un monde global. L'intégration de la technologie reste une priorité importante pour aider les élèves à acquérir une littératie numérique nécessaire aux futures carrières.

La CSLBP a aussi mis l'accent sur le renforcement du leadership au sein de ses écoles et de ses centres. Grâce au perfectionnement professionnel, au mentorat et aux possibilités de collaboration, nous aidons les enseignants et les cadres à diriger avec confiance. Un leadership fort à tous les niveaux garantit que nos équipes sont prêtes à relever les défis, à inspirer de nouvelles idées et à créer des milieux qui favorisent l'épanouissement et la réussite des élèves.

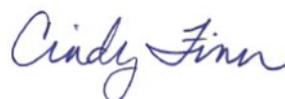
En reconnaissant l'importance de la santé socioaffective, nous avons priorisé les projets de promotion de la santé mentale, de la résilience et du bien-être dans toute la commission scolaire. Ces efforts favorisent un sentiment d'appartenance et d'attention au sein de nos écoles et de nos centres, ce qui facilite l'enseignement et l'apprentissage dans un environnement positif et encourageant.

Les réussites présentées dans ce rapport témoignent du dévouement de nos enseignants, de la résilience de nos élèves et du soutien continu des familles et des communautés. Ensemble, nous créons un avenir où la croissance scolaire, le leadership visionnaire et le bien-être global sont accessibles à tous.

Nous sommes fières de présenter le rapport annuel 2023-2024, qui souligne les réalisations de la Commission scolaire Lester-B.-Pearson et qui réaffirme notre engagement à offrir une éducation innovante, inclusive et remarquable pour permettre à tous les élèves de réussir et de s'épanouir.



Judith Kelley
Présidente du conseil des commissaires



Cindy Finn
Directrice générale

Équité, **diversité**, *dignité* et *inclusion* (ÉDDI)

Notre engagement en ÉDDI n'est pas une stratégie pour aider les gens à entrer dans notre réseau, c'est une transformation de celui-ci et de nos structures pour accroître l'équité et abaisser les barrières.

Le parcours de la CSLBP en matière d'ÉDDI a commencé en 2020-2021 avec la publication du rapport du groupe de travail en juin 2021. Nous avons créé notre plan d'action à la suite des recommandations contenues dans ce rapport qui sont présentées dans le document Engagement en matière d'équité, de diversité, de dignité et d'inclusion (<https://www.lbpsb.qc.ca/fr/equite-diversite-dignite-et-inclusion/>). Nos actions se fondent sur nos quatre piliers fondamentaux, à savoir : perfectionnement professionnel, ressources éducatives, règlements et politique et infrastructure.

Des comités internes guident et soutiennent le travail en ÉDDI dont le comité de direction en ÉDDI, le comité consultatif en ÉDDI et le comité central des élèves. Ces comités ont été actifs pendant toute l'année scolaire 2023-2024 et se sont réunis plusieurs fois pour discuter des questions ayant trait à l'équité, à la dignité, à la diversité et à l'inclusion.

Voici les points saillants des activités s'étant déroulées en 2023-2024 dans notre réseau, par pilier :

1

Pilier 1 : Perfectionnement professionnel

- Des experts internes et externes ont continué à offrir au personnel des possibilités d'apprentissage sur divers sujets liés à l'ÉDDI.
- Des sites Web spécialisés sur l'ÉDDI ont été mis à jour et enrichis pour le personnel.
- La CSLBP a accueilli le congrès provincial PROCEDE (formation continue) sur le thème de l'ÉDDI.

2

Pilier 2 : Ressources éducatives

- Les écoles et les centres ont offert des possibilités d'apprentissage dans des catégories reliées à la vérité et réconciliation, à la discrimination et à la lutte contre le racisme ainsi que des célébrations de diversité.
- Le comité central des élèves a tenu un sommet de l'adolescence le 17 avril 2024 sur le thème de l'ÉDDI qui a réuni des élèves de cycles avancés de toutes les écoles de la CSLBP.

3

Pilier 3 : Règlements et politique

- Un comité ad hoc de l'ÉDDI a produit une ébauche de la toute première politique sur l'ÉDDI qui a été envoyée pour consultation au printemps de 2024 et son adoption est prévue pour le début de l'année scolaire 2024-2025.
- Les lignes directrices sur la diversité des genres de la CSLBP et les plans de soutien des élèves ont été mis à jour.
- Le *plan d'engagement vers la réussite* de la CSLBP (2023-2027) a été adopté par le conseil et l'ÉDDI y a été indiquée comme orientation essentielle à la réussite des élèves et au bien-être du personnel.

4

Pilier 4 : Infrastructure

- Des postes de communication (outils de communication améliorée et alternative) ont été partagés avec toutes les commissions scolaires anglophones de la province et l'installation dans des parcs municipaux est en cours.
- Les toilettes mixtes de toutes les écoles et de tous les centres de la CSLBP ont été répertoriées.

Comme par les années passées, un document de suivi interne a également été produit. On y résume les projets d'ÉDDI dans l'ensemble de notre réseau, en fonction de chaque pilier. Ce document sera utilisé pour produire une série de capsules vidéo qui seront distribuées à la communauté de la CSLBP.

Écoles et centres de la Commission scolaire Lester-B.-Pearson

Région 1

Primaire

Beacon Hill
Birchwood
Christmas Park
Dorset
Edgewater
Evergreen
Forest Hill Jr.
Forest Hill Sr.
Mount Pleasant
Pierre-Elliott-Trudeau
Soulanges
Saint-Edmund
Saint-Patrick

Secondaire

Écoles MSSS-MEQ :
Angrignon, Bourbonnière, Dawson
Macdonald
Westwood Jr.
Westwood Sr.

Région 2

Primaire

Beechwood
Kingsdale Academy
Margaret Manson
Sherbrooke Academy Jr.
Sherbrooke Academy Sr.
Springdale
Saint-Anthony
Saint-Charles
Sunshine Academy
Terry Fox
Westpark
Wilder Penfield

Secondaire

Beaconsfield
Horizon
John-Rennie
École secondaire Pierrefonds

Région 3

Primaire

Allion
Children's World
Clearpoint
Dorval
LaSalle Jr.
LaSalle Sr.
Maple Grove
Riverview
Saint-John Fisher Jr.
Saint-John Fisher Sr.
Verdun

Secondaire

Beurling Academy
Lakeside Academy
Polyvalente LaSalle
Saint-Thomas

Formation continue

Centres d'éducation des adultes

Centre de formation des adultes et de formation
professionnelle Pearson
Centre de formation des adultes Place Cartier

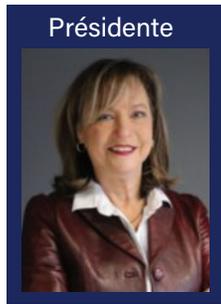
Centres de formation professionnelle

Académie de beauté Gordon-Robertson
Centre de formation des adultes et de formation
professionnelle Pearson
Centre d'électrotechnologie Pearson
Centre de formation professionnelle Place Cartier
Centre de formation professionnelle West-Island
Centre de formation des métiers de Verdun

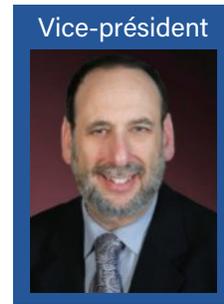
Conseil des commissaires



Président du
Comité exécutif
Eric Bender
circonscription 10



Présidente
Judith Kelley



Vice-président
Craig Berger
circonscription 6



Lori Morrison
circonscription 1



Frank di Bello
circonscription 2



Patrick Whitham
circonscription 3



Allison Saunders
circonscription 4



Malik Shaheed
circonscription 5



Jason Doan
circonscription 7



Marilynne Boyer
circonscription 8



Michel Besner
circonscription 9



Daniel Olivenstein
circonscription 11



Angela Berryman
circonscription 12

Commissaires- parents



Alaina Charszan
Écoles
primaires



Marium Hasanie
Élèves ayant des
besoins particuliers



Oumy Dia
Mandat général



Linda Dalterio
Écoles
secondaires

Ministère de l'éducation

Résumé du plan stratégique de 2023-2027

Introduction

La mission de la Commission scolaire Lester-B.-Pearson vise à favoriser la réussite, le bien-être et le développement des élèves de sa communauté. Ce rapport annuel, aligné sur les priorités provinciales, souligne les principaux objectifs et stratégies pour assurer l'excellence en éducation, promouvoir l'équité et préparer les élèves à la réussite au 21^e siècle. En mettant l'accent sur la réussite des élèves, la formation professionnelle, les programmes spécialisés, les milieux accueillants et le bien-être, nous visons à offrir un environnement valorisant et favorable où tous les apprenants peuvent réaliser leur plein potentiel.

Orientation 1 : Faire de la réussite de nos élèves une grande priorité de la société québécoise

L'éducation est essentielle pour aider les élèves à s'épanouir et à contribuer pleinement à la société. Le ministère et les écoles travaillent ensemble pour donner la priorité à la réussite scolaire dans toutes les activités et décisions.

- **Objectif 1 : Accroître la réussite des élèves**

Le suivi du progrès des élèves et un soutien adapté aux groupes à risque, comme les garçons et les élèves ayant des besoins particuliers, sont essentiels pour que chaque élève bénéficie d'un soutien et que personne ne soit oublié. Les efforts se concentrent sur l'amélioration des résultats dans des matières importantes comme le français et les mathématiques et sur la création de programmes de maternelle pour les enfants de quatre ans.

Orientation 2 : Investir dans la formation professionnelle

La formation professionnelle est essentielle pour que les élèves acquièrent les compétences nécessaires à l'économie d'aujourd'hui.

- **Objectif 2 : Moderniser et valoriser la formation professionnelle**

Les programmes seront mis à jour pour correspondre aux besoins modernes, accroître l'intérêt et garantir la réussite des élèves. Les progrès seront évalués en fonction des taux de diplomation et de l'augmentation du nombre de diplômés dans les domaines prioritaires.

Orientation 3 : Faire des écoles et des centres des espaces accueillants

Un cadre accueillant et inclusif dans les écoles et dans les centres est essentiel à la réussite et au bien-être des élèves.

- **Objectif 4 : Développer de nouveaux projets pédagogiques particuliers (PPP)**

Les projets spéciaux qui combinent les études et les sports, les arts, les projets entrepreneuriaux et autres suscitent l'engagement des élèves et encouragent la persévérance, créant ainsi des expériences d'apprentissage dynamiques et inclusives.

- **Objectif 5 : Améliorer le climat de bienveillance, de bien-être et de sécurité des élèves dans les écoles et les centres**

La qualité du climat à l'école ou au centre a un impact direct sur le bien-être mental, physique et affectif des élèves, ce qui les rend plus motivés et prêts à apprendre. Un climat positif favorise un sentiment de sécurité, d'équité et de soutien, ce qui contribue à réduire la violence et les intimidations. Les écoles et les centres se concentreront à créer des milieux qui améliorent la préparation affective et cognitive des élèves à l'apprentissage, ce qui, en fin de compte, favorisera la persévérance et la réussite.

Remarque : Le ministère de l'Éducation a créé un plan stratégique comportant cinq orientations et 9 objectifs. Veuillez noter que le présent résumé ne contient pas les orientations 4 et 5, ni les objectifs 3, 6, 7, 8 et 9, car ils n'appartiennent pas aux commissions scolaires.

TABLEAU 1 : ministère de l'Éducation du Québec

Indicateurs et données du plan stratégique de 2023-2027

Le ministère de l'Éducation a créé un plan stratégique comportant cinq orientations et 9 objectifs. Veuillez noter que le présent résumé ne contient pas les orientations 4 et 5, ni les objectifs 3, 6, 7, 8 et 9, car ils n'appartiennent pas aux commissions scolaires.

| Orientation 1 : Faire de la réussite de nos élèves une grande priorité de la société québécoise | | | | |
|--|----------------------------|------------------------|----------------------------|------------------------|
| Objectif 1 : accroître la réussite des élèves | Situation dans la province | | Situation à la CSLBP | |
| | Valeur de départ | Cible 2026-2027 | Résultats 2023-2024 | Cible 2026-2027 |
| Indicateur 1 : Taux d'obtention d'un premier diplôme ou d'une première qualification en 7 ans après l'entrée au secondaire | 84,10 % | 86,80 % | 92,2 % | 90 % |
| Indicateur 2 : Taux de réussite des garçons | 80,10 % | 82,50 % | 89 % | 90 % |
| Indicateur 3 : Taux de réussite des EHDAA | 62,20 % | 63,80 % | 79,9 % | 75 % |
| Indicateur 4 : Proportion d'élèves qui obtiennent une note de 70 % et plus à l'épreuve obligatoire de mathématique, 6 ^e année du primaire dans le réseau public | 66 % | 75 % | 68,9 % | 75 % |
| Orientation 2 : Investir dans la formation professionnelle | | | | |
| Objectif 2 : Moderniser et valoriser la formation professionnelle | Situation dans la province | | Situation à la CSLBP | |
| | Valeur de départ | Cible 2026-2027 | Résultats 2023-2024 | Cible 2026-2027 |
| Indicateur 5 : Taux d'obtention d'un diplôme en formation professionnelle après 3 ans | 80,90 % | 84,90 % | 79,6 % | 84,90 % |
| Orientation 3 : Faire des écoles et des centres des espaces accueillants | | | | |
| Objectif 4 : Développer de nouveaux projets pédagogiques particuliers | Situation dans la province | | Situation à la CSLBP | |
| | Valeur de départ | Cible 2026-2027 | Résultats 2023-2024 | Cible 2026-2027 |
| Indicateur 6 : Taux de participation des élèves du secondaire du réseau public à un projet pédagogique particulier | 44,60 % | 75 % | 23,5 % | 75 % |
| Objectif 5 : Améliorer le climat de bienveillance, de bien-être et de sécurité des élèves | Situation dans la province | | Situation à la CSLBP | |
| | Valeur de départ | Cible 2026-2027 | Résultats 2023-2024 | Cible 2026-2027 |
| Indicateur 7 : Proportion d'écoles et de centres ayant recours au référentiel sur le bien-être de l'élève, élaboré en fonction des données issues de la recherche, pour faire une analyse de situation de leur milieu | 0 % | 100 % | 0 % | 100 % |

Résumé des orientations du plan d'engagement vers la réussite de la CSLPB 2023-2027

La première orientation du Plan d'engagement vers la réussite de la Commission scolaire Lester-B.-Pearson porte sur l'amélioration de l'efficacité dans le respect des besoins scolaires des divers apprenants. Cela suppose d'augmenter les inscriptions à divers parcours vers la réussite en faisant des évaluations régulières, des interventions pour assurer le développement des élèves et un élargissement de la capacité du réseau à aider les élèves. En adaptant les méthodes pédagogiques aux besoins individuels, nous visons à offrir un milieu d'apprentissage plus inclusif et aidant.

La deuxième orientation vise à accroître le leadership dans les écoles et les centres. Nous y arriverons en créant des programmes efficaces d'accueil et de mentorat, en assurant la promotion de la collaboration entre les directeurs d'école, les directeurs de centre et les enseignants et en améliorant des structures de communication. Le renforcement du leadership à tous les niveaux est considéré comme essentiel pour créer une communauté pédagogique cohérente et motivée, capable d'assurer une amélioration continue.

La troisième orientation accorde la priorité à la santé socioaffective et vise à améliorer le bien-être général et le sentiment d'appartenance au sein de la communauté. Il s'agit notamment de promouvoir un leadership empathique et de créer des projets qui soutiennent la santé mentale et la résilience affective. En nous concentrant sur les aspects socioaffectifs de l'éducation, nous cherchons à favoriser un environnement stimulant dans lequel les élèves et le personnel se sentent valorisés et solidaires.

Résumé du rapport annuel de la CSLBP de 2023-2024

Vous trouverez dans le présent rapport le résumé des efforts que nous avons consacrés à entreprendre l'application du plan d'engagement vers la réussite de la CSBLP de 2023-2027. Nous désirions principalement aider les écoles et les centres à créer des projets pédagogiques, à établir des données de base pour les trois orientations et à élaborer des plateformes numériques pour faciliter un processus de mise en œuvre uniforme et cohérent.

Soutien de projets pédagogiques

Des efforts substantiels ont été déployés pour aider les écoles et les centres à rédiger et à parfaire leurs projets pédagogiques. Il s'agissait notamment de :

- **Ateliers pour le personnel et séances de formation** : plusieurs séances ont été organisées pour doter les équipes des écoles et des centres des compétences et des connaissances nécessaires.
- **Offre de ressources** : offre de ressources complètes, y compris des modèles et des lignes directrices, afin de rationaliser le processus d'élaboration des projets. Une plateforme a été créée pour héberger tous les projets pédagogiques pour que les équipes puissent créer, mettre à jour et publier dans leur site Web. Cette plateforme comprend également un modèle de plan d'action.
- **Consultations individuelles** : soutien personnalisé offert pour répondre aux besoins spécifiques et aux défis des écoles et des centres.

Création de données de base

Pour assurer une base de référence solide pour les évaluations futures, nous nous sommes concentrés à établir des données de base ainsi :

- **Collecte de données** : création de données de référence basées sur de nouveaux indicateurs. Utilisation de méthodes systématiques de collecte de données pour recueillir des informations pertinentes auprès des écoles et des centres, y compris pour les élèves et le personnel.
- **Collaboration avec les intéressés** : collaboration avec *The Learning Bar* pour résoudre les problèmes qui ont empêché la réalisation de ce questionnaire nécessaire pour garantir l'exactitude et la fiabilité des données de référence.
- **Analyse des données et rédaction de rapports** : analyse des données recueillies et création de tableaux de bord pour identifier les tendances et les domaines d'amélioration, qui sont partagés avec les écoles et les centres cette année.

Création de plateformes numériques

Nous avons créé les plateformes suivantes pour normaliser et simplifier le processus de mise en application :

- Projets pédagogiques d'école et de centre
- Plan d'action annuel pour école et centre
- Plan d'action annuel pour la commission scolaire (par service)

Défis et limites

Nous n'avons malheureusement pas pu présenter dans le rapport certains indicateurs parce que les données du sondage *Our School* n'étaient pas disponibles. Cette situation était indépendante de notre volonté. Certaines informations n'ont donc pas pu être indiquées aux présentes.

Orientation 1 de la CSLBP : améliorer l'efficacité en réponse aux besoins scolaires de divers apprenants

Conformément à la première orientation de notre plan d'engagement vers la réussite, nous nous sommes concentrés sur la création d'une base de réussite dans nos écoles et nos centres. Il a fallu déterminer les données de base afin d'augmenter le nombre d'inscriptions dans les différents parcours de réussite, former sur l'élaboration d'objectifs basés sur des processus et sur l'évaluation de leur efficacité et créer une plateforme permettant aux directeurs d'école et de centres de contrôler et d'agir sur divers points de données liés aux absences.

Objectif 1 : Augmenter les inscriptions à divers parcours

Nous avons mis l'accent sur la collecte de données initiales afin de suivre et d'augmenter le nombre d'inscriptions dans divers parcours scolaires. Nous souhaitons sensibiliser et définir des stratégies pour améliorer notre efficacité en matière d'orientation vers la formation professionnelle, d'éducation des adultes et de parcours de formation axés sur le travail.

Objectif 2 : Veiller à ce que toutes les écoles et tous les centres définissent et utilisent un processus d'évaluation régulière des progrès des élèves et planifier les mesures à prendre dans les secteurs qui posent problème.

Veiller à ce que toutes les écoles et tous les centres définissent et utilisent un processus d'évaluation régulière des progrès des élèves et planifier les mesures à prendre dans les secteurs qui posent problème.

Nous avons proposé des cours aux écoles et aux centres sur l'art de définir des objectifs qui correspondent à leurs besoins et sur la méthode d'évaluation de ces objectifs. Cette formation permet à chaque école ou centre d'adapter ses objectifs à son contexte spécifique et à sa clientèle. Tous les centres et les écoles ont ainsi cerné un besoin fondamental dans leur établissement pour lequel ils appliquent des mesures de soutien. Nous évaluerons à la fin de l'année la réussite de ces mesures.

Objectif 3 : Accroître la capacité globale de répondre aux besoins des élèves

Nous avons établi une base de référence pour surveiller les absences des élèves et créé une plateforme permettant aux directeurs d'école et de centres de suivre divers points de données dans leurs établissements. Cette base permet aux écoles de prendre des mesures proactives pour réduire les absences dans leurs établissements, ce qui contribue à améliorer la réussite globale des élèves.

Fait important à noter : l'absence de données pour l'indicateur 6. Les données devaient être recueillies au cours des deux dernières semaines de novembre 2024 pour pouvoir établir une base de référence. Malgré l'absence de données, nos stratégies correspondent à nos mesures visant à aider les écoles et les centres à se concentrer sur les relations positives entre les élèves et les enseignants.

Plans pour 2024-2025

Nous envisageons de mettre en place un modèle de stratégie dans la plateforme de projet pédagogique pour nous assurer que les écoles travaillent activement à la réalisation de leurs objectifs. Ce modèle les guidera dans l'harmonisation de leurs efforts avec les objectifs généraux du plan d'engagement vers la réussite. Nous prévoyons offrir aux écoles et aux centres une formation complémentaire pour qu'ils deviennent plus agiles en utilisant les plateformes à leur disposition afin de créer un environnement favorable et structuré qui permette aux écoles et aux centres d'atteindre leurs objectifs pédagogiques uniques.

Tableau 2 : indicateurs et données de l'orientation 1 de la CSLBP

Cette orientation correspond à l'objectif du ministère qui consiste à faire de la réussite des élèves une grande priorité de la société québécoise. En reconnaissant et ciblant les besoins scolaires uniques de nos divers apprenants, nous visons à offrir à chaque membre de la communauté de la CSLBP des possibilités éducatives équitables et inclusives afin d'assurer leur réussite et de maintenir leur motivation.

| Objectif 1 de la CSLBP : augmenter les inscriptions à divers parcours vers la réussite | Données de base de l'indicateur | Résultats de 2023-2024 | Cible de 2026-2027 |
|--|---|--|---|
| Indicateur 1 de la CSLBP : nombre accru d'élèves de la CSLBP inscrits à des programmes d'éducation des adultes ou de formation professionnelle | 266 | 261 | Amélioration de 5 % 279 |
| Indicateur 2 de la CSLBP : nombre accru de communications avec les familles pour aider à l'inscription au parcours de formation axé sur le travail | Communications avec des personnes : 10 Événements de groupe : 1 | Communications avec des personnes : 11 Événements de groupe : 1 | Amélioration de 5 % |
| Objectif 2 de la CSLBP : veiller à ce que toutes les écoles et tous les centres créent et appliquent un processus d'évaluation régulière de la croissance des élèves et un plan pour intervenir sur les aspects des défis | Données de base de l'indicateur | Résultats de 2023-2024 | Cible de 2026-2027 |
| Indicateur 3 de la CSLBP : pourcentage d'écoles et de centres qui identifieront annuellement les besoins de base des élèves à prioriser | Inconnu | 96 % | 100 % |
| Indicateur 4 de la CSLBP : pourcentage d'écoles et de centres qui tous les ans mettront en place des mesures pour répondre aux besoins déterminés | Inconnu | S.O. | 100 % |
| Indicateur 5 de la CSLBP : pourcentage d'écoles et de centres qui évalueront annuellement l'efficacité des mesures appliquées | Inconnu | S.O. | 100 % |
| Objectif 3 de la CSLBP : augmentation de la capacité globale à répondre aux besoins des élèves | Données de base de l'indicateur | Résultats de 2023-2024 | Cible de 2026-2027 |
| Indicateur 6 de la CSLBP : Sondage <i>Our School</i> sur les relations positives enseignants-élèves | Primaire : 7.8 Secondaire : 5.3 Adultes et Formation professionnelle : à annoncer en 2024-2025 | Données non disponibles | Amélioration de 5 % Primaire : 8.2 Secondaire : 5.6 |
| Indicateur 7 de la CSLBP : réduction du nombre d'absences d'élèves • Les absences dans le secteur des jeunes excluent les excursions, les retards, le bureau, la salle de planification, l'étude pour le travail, la permission de ne pas se présenter en classe, la planification centrale, l'activité, les départs hâtifs, l'obtention de conseils, le centre d'apprentissage, le centre d'apprentissage transitionnel, les sports, l'infirmier, le renvoi à la maison à cause du code vestimentaire, l'ÉSTEF, l'étude à la maison • Les absences à l'éducation des adultes sont comptées en blocs de périodes de 2 h • Les blocs d'absence en formation professionnelle sont comptés en blocs de période de 3 h | Absences Primaire : 99 477 (2018) Secondaire : 149 022 (2022-2023) Secondaire : 103 345 (2018) Secondaire : 129 942 (2022-2023) Adultes : 185 868 (2023-2024) Formation professionnelle : 117 472 (2023-2024) | Primaire : 134 783 Secondaire : 113 655 Adultes : 185 868 Formation professionnelle : 117 472 | Réduction de 10 % Primaire : 130 826 Secondaire : 119 832 Adultes : 167 282 Formation professionnelle : 105 725 |

Orientation 2 de la CSLBP : accroître le leadership dans les écoles et les centres

Conformément à la deuxième orientation de notre plan d'engagement vers la réussite, nous avons axé nos efforts sur la collaboration entre des directeurs d'école et de centres avec le personnel, particulièrement en ce qui concerne les compétences transversales et les grands domaines d'apprentissage. Nous avons aussi travaillé à harmoniser les méthodes de communication avec les directeurs d'écoles et de centres. Par ailleurs, les processus d'intégration commenceront cette année.

Objectif 4 : création du programme d'intégration et de mentorat pour tous les groupes d'employés

Cette année, nous nous sommes consacrés à déterminer les processus d'intégration en vigueur dans les divers services afin de cerner nos besoins. Nous avons réussi à établir une base de référence pour le taux de maintien en poste de notre personnel après deux ans. Cependant, il est important de noter que nous ne disposons pas de données pour l'indicateur de satisfaction au travail car le sondage n'était pas disponible et n'a pas pu être utilisé.

Objectif 5 : meilleure collaboration des directeurs d'école et de centres avec les enseignants pour appliquer des méthodes fondées sur la recherche dans l'enseignement et l'aide

Nous avons dispensé des ateliers et du soutien individuel aux écoles et aux centres afin d'identifier les domaines de collaboration. Ce soutien comprend des conseils sur la détermination des mesures à mettre en œuvre et sur la manière d'évaluer la réussite. Toutes les écoles et tous les centres ont défini leurs domaines d'intervention pour cette année.

Objectif 6 : améliorer l'efficacité au travail sur le plan de la circulation de l'information et de la structure des communications

Nous avons créé une plateforme de communication entre les services de la commission scolaire et les directeurs d'écoles et de centres, ce qui a donné de bons résultats, même si certains aspects doivent être améliorés. En outre, les régions scolaires ont été restructurées pour faciliter la communication et l'administration. Les services ont également analysé leurs méthodes de communication directe avec les directeurs d'écoles et de centres et ils apporteront des améliorations au cours de l'année scolaire 2024-2025.

Plans pour 2024-2025

Cette année, nous prévoyons créer et implanter un processus d'intégration adapté à tous les groupes d'employés. Une fois que le sondage sur la progression de l'apprentissage au sein du personnel sera terminé en février, nous établirons des bases de référence pour concevoir un plan d'action dans les secteurs à améliorer. En outre, nous continuerons à proposer des ateliers et un soutien ciblés afin d'améliorer la collaboration entre les directeurs d'écoles, les directeurs de centres et le personnel, à aider les écoles à appliquer des mesures et à évaluer les degrés de réussite. Nous apporterons également des améliorations à nos communications avec les directeurs d'écoles et de centres et évaluerons leur efficacité à la fin de l'année 2024-2025.

Tableau 3 : indicateurs et données de l'orientation 2 de la CSLBP

Cette orientation correspond à l'objectif du ministère qui consiste à augmenter la qualité de l'enseignement. En développant et en renforçant les capacités de leadership de nos équipes, nous améliorons les méthodes d'enseignement, facilitons la prise de décision collaborative et encourageons le perfectionnement professionnel continu, ce qui en fin de compte améliore la qualité globale de l'enseignement.

| Objectif 4 de la CSLBP : programme d'intégration et de mentorat établi pour tous les groupes d'employés | Données de base de l'indicateur | Résultats de 2023-2024 | Cible de 2026-2027 |
|--|--|--|--|
| Indicateur 8 de la CSLBP : mesure dans le sondage <i>Our School</i> (du personnel) sur la satisfaction au travail | Sondage en février 2025 | S.O. | Amélioration de 5 % |
| Indicateur 9 de la CSLBP : nombre de services qui ont adopté un processus d'intégration | Complet : 1 Partiel : 4 En cours : 7 | Complet : 1 Partiel : 4 En cours : 7 | Tous les services |
| Indicateur 10 de la CSLBP : taux de maintien en poste du personnel régulier après deux ans | 93,72 % (juin 2024) | 93,72 % | Augmentation de 5 % 98,41 % |
| Objectif 5 de la CSLBP : meilleure collaboration des directeurs d'écoles et de centres avec les enseignants pour appliquer des méthodes fondées sur la recherche dans l'enseignement et l'aide | Données de base de l'indicateur | Résultats de 2023-2024 | Cible de 2026-2027 |
| Indicateur 11 de la CSLBP : pourcentage d'écoles et de centres d'éducation des adultes qui ont collaboré pour choisir une compétence transversale ou un grand domaine d'apprentissage à améliorer | Inconnu | 96 % | 100 % |
| Indicateur 12 de la CSLBP : pourcentage d'écoles et de centres d'éducation des adultes qui ont appliqué des méthodes d'amélioration d'une compétence transversale ou d'un grand domaine d'apprentissage | Inconnu | S.O. | 100 % |
| Indicateur 13 de la CSLBP : pourcentage d'écoles et de centres d'éducation des adultes qui ont produit un rapport sur la réussite des méthodes appliquées | Inconnu | S.O. | 100 % |
| Objectif 6 de la CSLBP : meilleure efficacité du travail relativement à la circulation de l'information et aux structures de communication | Données de base de l'indicateur | Résultats de 2023-2024 | Cible de 2026-2027 |
| Indicateur 14 de la CSLBP : communication efficace et structure d'information en place à la commission scolaire (sondage auprès des directeurs d'écoles et de centres pour déterminer le degré de satisfaction) | Sondage en juin 2025 | S.O. | 90 % des directeurs d'école et de centres pensent que la communication et la structure d'information en place améliorent le travail plus efficace. |

Orientation 3 de la CSLBP : prioriser la santé socioaffective

En ligne avec l'orientation 3 de notre plan d'engagement pour la réussite, nous nous sommes concentrés à développer un climat de bien-être, à améliorer le sentiment d'appartenance et à diriger notre réseau avec empathie. À la CSLBP, nous travaillons depuis plusieurs années à améliorer la santé socioaffective de notre communauté et avons pris de nombreuses mesures pour soutenir la santé socioaffective au sein de notre réseau. Pour ce faire, nous comptons sur le travail du comité directeur de prévention et de résolution des conflits de la CSLBP, sur des conférenciers à l'échelle du réseau et sur le perfectionnement professionnel offert par nos services aux élèves et nos services éducatifs, ainsi que des projets à l'échelle de la commission scolaire exécutés par divers services. Veuillez noter que tous les indicateurs de cette orientation proviennent du sondage *Our School* qui n'a pas été effectué en 2023-2024.

Objectif 7 : Meilleur sentiment de bien-être chez les élèves et le personnel de la CSLBP

Une attention particulière a été accordée aux questions d'équité, de diversité, de dignité et d'inclusion dans le cadre des efforts continus visant à lutter contre la marginalisation, les traumatismes et la discrimination qui affectent notre communauté. Nous avons proposé des ateliers approfondis de lutte contre le racisme envers les Noirs à tous les élèves de deux écoles primaires, tout en assurant le perfectionnement professionnel de leurs enseignants. Curran Katsi'tsohrónkwaw Jacobs, un enseignant de la communauté de Kahnawà:ke, a été engagé pour créer des capsules éducatives et des ressources pour nos écoles afin de faire avancer les efforts de vérité et de réconciliation en ce qui concerne les communautés autochtones. Cette année, nous avons étendu les services de l'équipe de l'ESTEF à 27 écoles, 18 écoles primaires et 9 écoles secondaires. Nous avons également continué à sensibiliser notre personnel au programme d'aide aux employés.

Objectif 8 : Meilleur sentiment d'appartenance chez les élèves et le personnel de la CSBLP

Cette année, nous nous sommes concentrés sur la création d'un programme complet de mentorat pour les enseignants afin de soutenir nos nouveaux enseignants. Nous avons ajouté une journée professionnelle pour les techniciens et les éducateurs du service de garde SEED afin de leur offrir davantage de perfectionnement professionnel. Par l'intermédiaire du comité de bien-être, nous nous sommes concentrés sur les mesures de santé globale et avons ainsi fourni des téléphones cellulaires aux concierges du soir afin d'améliorer leur sentiment de sécurité sur les lieux de travail.

Objectif 9 de la CSLBP : diriger avec empathie dans tout le réseau

Cette année, des conférenciers ont abordé des sujets comme l'inclusion, le bien-être et l'appartenance dans tout le réseau pour aider les enseignants à comprendre les élèves ayant des besoins particuliers et à mieux y répondre. Un processus d'accompagnement a été officialisé par les services aux élèves pour ceux qui se sont absentés de l'école pendant de longues périodes. Nous avons proposé aux écoles et aux centres des ateliers axés sur l'aide aux élèves ayant des difficultés de fonctionnement exécutif. Notre équipe de prévention en matière de santé et de sécurité s'est concentrée sur l'adoption d'une approche active avec les écoles, les centres et les employés. Nous avons poursuivi l'élaboration de lignes directrices spécifiques à la CSLBP afin de faciliter l'application de mesures relatives à la prévention et à la résolution des conflits parmi les membres du personnel.

Plans pour 2024-2025

Cette année, nous établirons les données de base pour les indicateurs des sondages *Our School* auprès du personnel et des élèves. Nous dispenserons de la formation au personnel pour continuer à appliquer les lignes directrices sur la prévention et la résolution. À l'aide de plans d'action particuliers aux services, nous prendrons des mesures pour améliorer la santé socioaffective de la collectivité de la CSLBP.

Tableau 4 : indicateurs et données de l'orientation 4 de la CSLBP

Cette orientation correspond à l'objectif du ministère qui veut faire des écoles et des centres des espaces accueillants. En priorisant la santé socio-affective, nous créons des milieux enrichissants et inclusifs où les élèves, le personnel et les familles se sentent en sécurité, aidé et valorisés.

| Objectif 7 de la CSLBP : meilleur sentiment de bien-être des élèves et du personnel de la CSLBP | Données de base de l'indicateur | Résultats de 2023-2024 | Cible de 2026-2027 |
|---|--|-------------------------------|---|
| Indicateur 15 de la CSLBP : résultats sur le bien-être du sondage <i>Our School</i> (personnel) | À annoncer | Donnée non disponibles | Amélioration de 5 % |
| Indicateur 16 de la CSLBP : Sondage <i>Our School</i> sur le bien-être (élèves) | Primaire : à annoncer Secondaire : à annoncer Adultes : à annoncer Formation professionnelle : à annoncer (novembre 2024) | Donnée non disponibles | Amélioration de 5 % |
| Objectif 8 de la CSLBP : meilleur sentiment d'appartenance des élèves et du personnel de la CSLBP | Données de base de l'indicateur | Résultats de 2023-2024 | Cible de 2026-2027 |
| Indicateur 17 de la CSLBP : résultats sur le sentiment d'appartenance du sondage <i>Our School</i> (élèves) | Primaire : 69 % Secondaire : 54 % Adultes : à annoncer Formation professionnelle : à annoncer (novembre 2024) | Donnée non disponibles | Amélioration de 5 % Primaire : 73 % Secondaire : 57 % |
| Indicateur 18 de la CSLBP : résultats sur le sentiment d'appartenance du sondage <i>Our School</i> (personnel) | À annoncer (février 2025) | Donnée non disponibles | Amélioration de 5 % |
| Objectif 9 de la CSLBP : diriger avec empathie dans tout le réseau | Données de base de l'indicateur | Résultats de 2023-2024 | Cible de 2026-2027 |
| Indicateur 19 de la CSLBP : résultats sur le milieu du sondage <i>Our School</i> (personnel) | À annoncer (février 2025) | Donnée non disponibles | Amélioration de 5 % |
| Indicateur 20 de la CSLBP : sondage <i>Our School</i> – climat d'apprentissage positif (élèves) | Primaire : à annoncer Secondaire : 5.2 Adultes : à annoncer Formation professionnelle : à annoncer (novembre 2024) | Donnée non disponibles | Amélioration de 5 % Secondaire : 5.5 |

Résumé des plans de 2024-2025

Orientation 1 : améliorer l'efficacité en réponse aux besoins scolaires de divers apprenants

- Présenter un modèle de stratégie dans la plateforme de projet pédagogique.
- Guider les écoles et les centres pour aligner les efforts avec le Plan d'engagement vers la réussite.
- Dispenser plus de formation aux écoles et aux centres sur l'utilisation de plateformes efficaces.
- Créer un milieu favorable et structuré pour atteindre les objectifs pédagogiques.

Orientation 2 : accroître le leadership dans les écoles et les centres

- Créer et implanter un programme d'introduction adapté à tous les groupes d'employés.
- Établir les bases à partir du sondage The Learning Bar pour le personnel pour créer un plan d'action.
- Offrir des ateliers ciblés et du soutien pour améliorer la collaboration entre les directeurs d'écoles et de centres et le personnel.
- Aider les écoles et les centres à appliquer des mesures et à évaluer la réussite.
- Améliorer la communication avec les directeurs d'écoles et de centres et évaluer l'efficacité.

Orientation 3 : prioriser la santé socioaffective à la CSLBP

- Établir des données de base en fonction des résultats du sondage Our School auprès des élèves et du personnel.
- Offrir au personnel de la formation sur les techniques de prévention des conflits et de règlement différends.
- Créer des plans d'action spécifiques aux services pour améliorer la santé socioaffective.
- Poursuivre les efforts visant à améliorer la santé socioaffective de la communauté de la CSLBP.

Rapport sur les plaintes et rapports sur les plaintes d'actes de violence, d'intimidation ou d'actes de violence à caractère sexuel

À la suite de l'entrée en vigueur de la Loi sur le protecteur national de l'élève le 28 août 2023, les commissions scolaires doivent faire état des plaintes ou signalements d'actes de violence à caractère sexuel en plus des plaintes ou signalements de violence et d'intimidation dans leur rapport annuel. Pour ce faire, la CSLBP a lancé une plateforme pour soutenir les écoles et les centres. Au cours de l'année 2023-2024, nous nous sommes appuyés sur la tenue de dossiers numériques, mais nous avons constaté la nécessité d'améliorer les modalités de saisie des données. Par conséquent, les chiffres réels peuvent être plus élevés que ceux indiqués dans le présent rapport. En 2023-2024, 12 plaintes de violence ou d'intimidation et 3 plaintes d'actes de nature sexuelle ont été signalées à la commission scolaire. Suite à la mise en œuvre de la plateforme de signalement, nous prévoyons un signalement plus précis des plaintes ou des rapports de violence, d'intimidation ou d'actes de violence à caractère sexuel au cours de l'année scolaire à venir.

Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs total des heures rémunérée - avril 2023 à mars 2024

L'article 20 de la Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État exigent que la Commission scolaire Lester-B.-Pearson divulgue dans son rapport annuel les renseignements sur les effectifs indiqués dans le tableau ci-dessous. Pour la période allant du 1er avril 2023 au 31 mars 2024, les effectifs se situaient à 1,05 % sous le niveau attribué.

888000 Lester-B.-Pearson

| | AVRIL 2023 À MARS 2024 | | | |
|---|------------------------|------------------------|---------------------------|---|
| | Heures travaillées | Heures supplémentaires | Total d'heures rémunérées | Nombre d'employés pour la période visée |
| 1 Personnel d'encadrement | 279 173,13 | 0,00 | 279 173,13 | 182 |
| 2 Personnel professionnel | 256 994,49 | 6,47 | 257 000,96 | 202 |
| 4 Personnel enseignant | 2 432 186,95 | 11 822,32 | 2 444 009,27 | 2 685 |
| 5 Personnel de bureau, technicien et assimilé | 1 806 838,68 | 6 077,70 | 1 812 916,38 | 2 238 |
| 7 Ouvriers, personnel d'entretien et de service | 403 708,42 | 11 938,23 | 415 646,64 | 429 |
| Total | 5 178 901,66 | 29 844,71 | 5 208 746,37 | 5 736 |

Commission scolaire Lester-B.-Pearson

État de la situation financière

30 juin 2024

| | 2024 | 2023 <i>(redressé)</i> |
|--|----------------------|---------------------------|
| Actif | | |
| Encaisse | 2 205 098 | 2 380 958 |
| Subvention de fonctionnement à recevoir (note 4) | 48 749 292 | 25 484 489 |
| Subvention d'investissement à recevoir | 406 677 799 | 432 434 401 |
| Subvention à recevoir - financement | 913 465 | 1 117 881 |
| Débiteurs (note 5) | 47 981 376 | 49 652 348 |
| | 506 527 030 | 511 070 077 |
| Passif | | |
| Emprunts temporaires (note 6) | 6 392 063 | 43 974 482 |
| Créditeurs et frais courus à payer (note 7) | 53 592 515 | 45 680 032 |
| Subvention d'investissement reportée (note 8) | 312 333 828 | 292 250 254 |
| Revenus perçus d'avance | 12 137 245 | 4 687 705 |
| Provision pour avantages sociaux futurs (note 9) | 17 253 980 | 16 495 280 |
| Dettes à long terme (note 10) | 245 721 977 | 266 505 911 |
| Passif au titre des sites contaminés (note 10) | 1 318 464 | 1 522 881 |
| Autres passifs (notes 10 et 11) | 165 726 342 | 143 527 764 |
| | 814 476 414 | 814 644 309 |
| Dettes nettes | (307 949 384) | (303 574 232) |
| Actifs non financiers | | |
| Immobilisations corporelles (note 12) | 335 475 546 | 315 979 253 |
| Charges payées d'avance | 1 037 980 | 897 985 |
| | 336 513 526 | 316 877 238 |
| Excédent accumulé | 28 564 142 | 13 303 006 |

Obligations et droits contractuels (note 13)

Éventualités (note 14)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Commission scolaire Lester-B.-Pearson État des résultats

Exercice clos le 30 juin 2024

| | 2024 | 2023 <i>(redressé)</i> |
|--|--------------------|---------------------------|
| Revenus | | |
| Subvention de fonctionnement du ministère de l'Éducation (MEQ) | 299 198 791 | 256 536 223 |
| Subvention d'investissement | 8 018 485 | 92 280 419 |
| Autres subventions et contributions | 2 217 745 | 2 729 495 |
| Taxes scolaires | 42 575 178 | 62 302 696 |
| Droits de scolarité et frais de scolarisation | 5 376 277 | 3 261 851 |
| Ventes de biens et services | 26 168 324 | 22 707 506 |
| Revenus divers | 5 981 571 | 4 897 813 |
| Amortissement de la subvention d'investissement reportée | 21 204 180 | 57 904 937 |
| | 410 740 551 | 502 620 940 |
| Charges (annexe A) | | |
| Activités d'enseignement et de formation | 165 374 800 | 168 578 069 |
| Activités de soutien à l'enseignement et à la formation | 93 001 751 | 90 081 728 |
| Services d'appoint | 33 633 469 | 32 438 855 |
| Activités administratives | 14 523 947 | 14 798 945 |
| Activités relatives aux biens meubles et immeubles | 50 301 961 | 51 405 377 |
| Activités connexes | 37 884 787 | 18 799 928 |
| Variation nette de la provision sur les avantages sociaux futurs | 758 700 | (326 940) |
| | 395 479 415 | 375 775 962 |
| Excédent de l'exercice | 15 261 136 | 126 844 978 |

Les notes complémentaires et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Commission scolaire Lester-B.-Pearson État de l'excédent accumulé

Exercice clos le 30 juin 2024

| | 2024 | 2023 <i>(redressé)</i> |
|--|-------------------|---------------------------|
| Excédent accumulé au début | 13 303 006 | 9 496 103 |
| Redressements avec retraitement des exercices antérieurs | - | (123 038 075) |
| Solde redressé | 13 303 006 | (113 541 972) |
| Excédent de l'exercice | 15 261 136 | 126 844 978 |
| Excédent accumulé à la fin | 28 564 142 | 13 303 006 |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Commission scolaire Lester-B.-Pearson Renseignements complémentaires

Exercice clos le 30 juin 2024

| | 2024 | 2023 |
|--|--------------------|--------------------|
| Annexe A - Charges | | |
| Activités d'enseignement et de formation | | |
| Éducation préscolaire | 12 920 288 | 12 925 600 |
| Enseignement primaire | 58 905 929 | 61 896 540 |
| Enseignement secondaire général | 51 611 151 | 52 559 133 |
| Formation professionnelle | 26 223 489 | 24 701 387 |
| Enseignement particulier | 7 792 606 | 8 540 656 |
| Formation générale des adultes | 7 921 337 | 7 954 753 |
| | 165 374 800 | 168 578 069 |
| Activités de soutien à l'enseignement et à la formation | | |
| Gestion des écoles et des centres | 21 975 688 | 21 801 881 |
| Moyens d'enseignement | 5 389 299 | 4 727 337 |
| Services complémentaires | 39 686 180 | 39 511 239 |
| Services pédagogiques particuliers et de formation d'appoint | 16 264 580 | 15 223 685 |
| Animation et développement pédagogique | 1 470 887 | 1 489 214 |
| Perfectionnement du personnel enseignant et autre personnel de soutien à l'enseignement | 895 122 | 824 866 |
| Activités sportives, culturelles et sociales | 7 319 995 | 6 503 506 |
| | 93 001 751 | 90 081 728 |
| Services d'appoint | | |
| Hébergement des élèves | 25 200 | 26 485 |
| Services alimentaires | 376 665 | 558 274 |
| Transport scolaire | 19 372 580 | 18 366 919 |
| Service de garde | 13 859 024 | 13 487 177 |
| | 33 633 469 | 32 438 855 |
| Activités administratives | | |
| Conseil d'administration, conseil des commissaires et comités | 234 851 | 268 460 |
| Gestion | 10 996 514 | 11 244 038 |
| Services corporatifs | 3 220 103 | 3 182 831 |
| Perfectionnement du personnel administratif et ouvrier | 72 479 | 103 616 |
| | 14 523 947 | 14 798 945 |

Commission scolaire Lester-B.-Pearson

Renseignements complémentaires

Exercice clos le 30 juin 2024

| | 2024 | 2023 |
|---|--------------------|--------------------|
| | | (redressé) |
| Annexe A - Charges (suite) | | |
| Activités relatives aux biens meubles et immeubles | | |
| Entretien et amortissement des biens meubles | 5 112 779 | 6 083 218 |
| Conservation et amortissement des biens immeubles | 28 430 393 | 27 999 348 |
| Entretien ménager | 10 612 225 | 10 526 862 |
| Consommation énergétique | 5 011 218 | 5 443 732 |
| Location d'immeubles | 657 615 | 919 974 |
| Protection et sécurité | 103 852 | 128 239 |
| Systèmes d'information et de télécommunication non capitalisables | 373 879 | 304 004 |
| | 50 301 961 | 51 405 377 |
| Activités connexes | | |
| Financement | 291 560 | 290 351 |
| Projets spéciaux | 635 814 | 569 592 |
| Rétroactivité | 20 411 787 | 2 523 586 |
| Droits de scolarité et ententes | 14 022 691 | 12 617 501 |
| Variation des provisions | 678 755 | 823 337 |
| Prêts de services | 1 726 914 | 1 847 196 |
| Autres activités connexes | 117 266 | 128 365 |
| | 37 884 787 | 18 799 928 |
| Variation nette de la provision sur les avantages sociaux futurs | 758 700 | (326 940) |
| | 395 479 415 | 375 775 962 |

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres du Conseil des commissaires de
Commission scolaire Lester-B.-Pearson

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Commission scolaire Lester-B.-Pearson (ci-après la « Commission scolaire »), qui comprennent l'état de la situation financière au 30 juin 2024 et les états des résultats, de l'excédent (déficit) accumulé, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables et les renseignements complémentaires.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans le paragraphe « Fondement de l'opinion avec réserve », les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Commission scolaire au 30 juin 2024, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion avec réserve

La Commission scolaire a comptabilisé, aux 30 juin 2024 et 2023, un passif au titre des obligations liées à la mise hors service des immobilisations (OMHS). En lien avec la comptabilisation du passif au titre des obligations liées à la mise hors service des immobilisations, la Commission scolaire a comptabilisé une subvention à recevoir. De plus, la Commission scolaire a procédé au redressement de l'exercice antérieur en ce qui a trait au passif au titre des OMHS et de la subvention correspondante (voir note 3). Nous n'avons pas été en mesure d'obtenir des éléments probants suffisants et adéquats en ce qui concerne le montant comptabilisé, le redressement et les informations fournies sur les OMHS. Par conséquent, nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants comptabilisés comme passif au titre des OMHS, à la subvention d'investissement à recevoir et aux immobilisations aux 30 juin 2024 et 2023 et aux excédents accumulés aux 1er juillet 2023 et 2022 et aux 30 juin 2024 et 2023, ainsi qu'à l'excédent de l'exercice, de même qu'aux informations fournies sur les obligations liées à la mise hors service des immobilisations ou à d'autres postes des états financiers pour les exercices clos les 30 juin 2024 et 2023. Cette situation nous conduit donc à exprimer une opinion d'audit modifiée sur les états financiers de l'exercice terminé le 30 juin 2024, comme nous l'avons fait pour les états financiers de l'exercice terminé le 30 juin 2023, en raison des incidences éventuelles de cette limitation sur l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Commission scolaire conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Observation - Informations comparatives retraitées

Nous attirons l'attention sur la note 3 des états financiers, qui explique que certaines informations comparatives présentées pour l'exercice clos le 30 juin 2023 ont été retraitées. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Autre point

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons votre attention sur le fait que nous avons également exprimé une opinion sur les états financiers compris dans le rapport financier annuel présenté sur le formulaire prescrit par le ministère de l'Éducation (MEQ) pour l'exercice clos le 30 juin 2024.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Rapport de l'auditeur indépendant

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Commission scolaire à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Commission scolaire ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Commission scolaire.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Commission scolaire;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Commission scolaire à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Commission scolaire à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si le rapport financier représente les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

¹
MNP S.E.N.C.R.L., s.r.l.

Laval (Québec)
Le 28 octobre 2024

¹ Par CPA auditrice, permis de comptabilité publique n° A136298



Code d'éthique et de déontologie

Article 175.1 de la Loi sur l'instruction publique

Le Conseil des commissaires doit, par règlement, adopter un code d'éthique applicable aux commissaires.

Le code porte sur les devoirs et obligations des commissaires et peut prévoir des normes adaptées aux différentes catégories de commissaires ou qui peuvent ne s'appliquer qu'à certaines catégories d'entre eux. Il doit entre autres,

- (1) traiter des mesures de prévention, notamment des règles relatives à la déclaration des intérêts détenus par les commissaires;

- (2) traiter de l'identification de situations de conflit d'intérêts;

- (3) régir ou interdire des pratiques reliées à la rémunération des commissaires;

- (4) traiter des devoirs et obligations des commissaires même après qu'ils ont cessé d'exercer leurs fonctions;

- (5) prévoir des mécanismes d'application dont la désignation des personnes chargées de l'application du code et la possibilité de sanctions.

La personne chargée de déterminer s'il y a eu contravention au code et d'imposer une sanction ne peut être un membre du conseil des commissaires ni un employé de la commission scolaire.

La commission scolaire doit rendre le code accessible au public et le publier dans son rapport annuel :

https://www.lbpsb.qc.ca/wp-content/uploads/BY-LAW-5-Code-of-Ethics-and-Professional-Conduct_Adopted-RES_2021-06-09.pdf.

Le rapport annuel doit en outre faire état du nombre de cas traités et de leur suivi, des manquements constatés au cours de l'année par les instances disciplinaires, de leur décision et des sanctions imposées par l'autorité compétente ainsi que du nom des commissaires déçus de leur charge par un tribunal au cours de l'année. Le présent article ne doit pas être interprété comme permettant de limiter la liberté d'expression inhérente à la fonction d'un commissaire.

Article 25 de la Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics

L'article 25 de la Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics exige que la Commission scolaire Lester-B.-Pearson indique dans son rapport annuel les actes répréhensibles qui lui ont été signalés.

Le Conseil des commissaires de la Commission scolaire Lester-B.-Pearson a désigné la secrétaire générale comme responsable du suivi des divulgations.

Pour l'année scolaire 2023-2024, aucune divulgation d'acte répréhensible n'a été reçue par la Commission scolaire Lester-B.-Pearson.

Bureau du commissaire à l'éthique

rapport de 2023-2024

RAPPORT ANNUEL POUR L'ANNÉE PRENANT FIN LE 30 JUIN 2024

du commissaire à l'éthique responsable de la mise en application du Code d'éthique et de déontologie s'appliquant aux commissaires de la Commission scolaire Lester-B.-Pearson

Pour l'année ayant pris fin le 30 juin 2024, le soussigné, dans ses fonctions de commissaire à l'éthique responsable de la mise en application du Code d'éthique et de déontologie s'appliquant aux commissaires de la Commission scolaire Lester-B.-Pearson n'a reçu aucune plainte.

Montréal, 3 septembre 2024



Me Vincent Guida

Responsable de l'application du Code d'éthique et de déontologie des commissaires de la Commission scolaire Lester-B.-Pearson

Me Vincent Guida



999 boul. De Maisonneuve Ouest, Suite 1600

Montréal, Québec, H3A 3L4

T: (514) 874-2000 (231)

C: (514) 919-5137

F: (514) 874-9041

vincentg@holmested.ca

www.holmested.ca

